

# CONTRAT DE RESERVATION d'un emplacement

entre



Le Camping Kerlaz  
Route de la Mer  
29720 TREGUENNEC  
Tél : 02 98 87 76 79  
SARL NVA. N° RCS Ouimber : 433 774 197

Classement : 3 étoiles / Loisir  
Arrêté préfectoral du 17/07/2003  
N° AC.029.292.01 P 00001

et

Mme, Mlle, Mr (Nom) ..... Prénom .....

Né(e) le .... / .... / ..... Profession : .....

Demeurant au (adresse) .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Pays : ..... Tél : ..... Tél mobile : .....

e-mail : .....

Accompagné(e) de :

NOM	PRENOM	Date de Naissance

ANIMAL : Chien ..... Chat .....(Carnet de vaccination obligatoire)

**Pour la réservation d'un emplacement pour :**

Tente.                       Caravane                       Camping-car.

Connexion électrique

3 ampères                       6 ampères

Dates du séjour : du .... / .... / .... au .... / .... / .... Soit ..... Nuitées

OBSERVATIONS :

**N.B. → Acceptation en fonction des disponibilités.**

Pour transformer l'option en réservation définitive, vous devez nous retourner cet imprimé avec le paiement de l'acompte (45 € par emplacement) et des frais de dossier (10 € pour toute réservation après le 1er Avril). Dès réception, nous vous enverrons une confirmation et une copie du contrat.

Le paiement est possible en chèque, chèque-vacances, espèces (sur place), mandat, virement bancaire (nous contacter pour les 2 derniers modes).

Le client déclare avoir pris connaissance des conditions générales de réservation stipulées au verso, ainsi que du tarif en vigueur et s'engage à payer le montant du séjour réservé.

Fait à ....., le ... / ... / .....  
Signature du client précédée de la mention "Lu et approuvée"

Signature et cachet du camping

## CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION d'un emplacement

- 1- La réservation est faite à titre strictement personnel . Le campeur ne pourra en aucun cas sous-louer, ni céder ses droits à la présente convention sans le consentement expresse de la direction du camping.
- 2- La réservation de l'emplacement ne devient effective qu'avec l'accord de la direction du camping et après réception d'un acompte de 45 € par emplacement plus 10 € de frais de dossier.
- 3- En cas d'ANNULATION, il vous sera retenu dans tous les cas des frais de dossier (10 €).
  - Pour un désistement **justifié** par écrit plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée : remboursement de l'acompte.
  - Pour un désistement moins 30 jours avant la date prévue d'arrivée l'acompte reste acquis au camping
- 4- Pour toutes modifications des dates du séjour, il ne pourra être garanti le même emplacement ni la même durée (en haute saison). En cas de départ anticipé par rapport à la date inscrite sur le présent contrat, prière de nous avvertir au moins 48 Heures à l'avance.
- 5- Aucun remboursement ne sera effectué si le raccourcissement du séjour entraîne un coût total inférieur au montant de l'acompte.
- 6- Les arrivées et les départs peuvent se faire en semaine en fonction des disponibilités.  
Le jour prévu de l'arrivée, l'emplacement est disponible à partir de 12 Heures.  
Le jour prévu du départ, l'emplacement doit être libéré avant 12 heures.
- 7- Propreté des emplacements : Les campeurs sont tenus à leur arrivée de contrôler l'état de propreté de l'emplacement et de signaler à l'accueil toute anomalie.  
Le jour du départ, l'emplacement doit être laissé propre, sans laisser traîner de papiers, mégots de cigarettes, ou canettes.
- 8- Paiement du solde : Le solde du séjour est intégralement payable la veille du départ ainsi que la taxe de séjour. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé non signalé 48 Heures à l'avance..
- 9- En cas de retard d'arrivée, vous devrez avvertir au plus tôt le camping. L'emplacement restera à votre disposition 24 heures sans réduction du prix du séjour.
- 10- La non présentation le jour prévu de votre arrivée entraîne la disponibilité de l'emplacement dès le lendemain 9 heures et l'acompte restera acquis au camping.
- 11- **Les animaux** sont acceptés moyennant une redevance journalier (confère tarif en cours), sous réserve qu'ils soient non agressifs, non bruyants, **tenus en laisse et à jour de leurs vaccinations**. Leur propriétaire devra en justifier à l'arrivée. Le propriétaire est responsable de la propreté et de la sécurité de son animal sur le terrain. **Aucun animal ne devra rester seul sur le terrain sans son propriétaire.**
- 12- Durant votre séjour, vous êtes tenus de **respecter le règlement intérieur** du terrain de camping (règlement affiché et à votre disposition sur demande).  
**Les visiteurs n'ont pas accès à la piscine.**  
Rappel : les shorts de bain sont interdits en piscine.  
Les enfants mineurs à la piscine sont toujours sous la responsabilité d'un adulte.
- 13- La direction du camping n'est pas responsable en cas de vol, dégradations en responsabilité civile des vacanciers ou visiteurs du camping.